Département du Var
Arrondissement de Draguignan

Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le 10/03/2017
ID : 083-248300493-20170302-C_2017_029-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

C_2017_029

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 02 MARS 2017

L'an deux mille dix sept, le deux mars à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Animation économique, ruralité et agriculture

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	59

Objet de la délibération:
Office de Tourisme Intercommunal - Plan d'actions 2017 - Demande de subvention au Conseil Départemental

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Raymond BORIO, Richard STRAMBIO, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Alain CAYMARIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Marie-Christine GUIOL, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Florence LEROUX, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Daniel MARIA pouvoir à Raymond GRAS, Fabien MATRAS pouvoir à Alain PARLANTI, Nicole FANELLI pouvoir à Serge BALDECCHI, Jutta AUGUIN pouvoir à Francine FIORINI, Alain BOUCHER pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Stéphan CERET pouvoir à Christine NICCOLETTI, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Richard STRAMBIO, Alain HAINAUT pouvoir à Sylvie FRANCIN, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Sylvain SENES, Grégory LOEW pouvoir à Frédéric MARCEL, Christine PREMOSELLI pouvoir à Sophie DUFOUR, Laure REIG pouvoir à Georges ROUVIER

ABSENT(S) :
Liliane BOYER, Gilbert BOUZEREAU, Bernard CHARDES, Sandrine MARY-BOUZEREAU, Thierry PESCE, David SONNEVILLE, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Mathilde KOUJI-DECOURT

RAPPORTEUR : Madame Valérie MARCY

Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le 10/03/2017
ID : 083-248300493-20170302-C_2017_029-DE

Avec ses 3,3 millions de nuitées touristiques chaque année pour près de 153 millions de retombées économiques, la Dracénie contribue largement à faire du Var la 1ère destination touristique de France en termes de nuitées.

L'Office de Tourisme Intercommunal de la Dracénie, dans le cadre de son schéma de développement touristique, a pour ambition la mise en place d'actions pertinentes susceptibles de développer de meilleures retombées économiques et d'accroître sa notoriété en tant que destination touristique.

Dans cette démarche, la Communauté d'Agglomération Dracénoise sollicite le Conseil Départemental du Var pour bénéficier des subventions réservées au soutien des plans d'actions des structures touristiques intercommunales.

Le dispositif de soutien mis en place par le Conseil Départemental est axé sur l'aide à l'organisation touristique des territoires et vise à financer des actions concrètes considérées comme « dépenses éligibles » dans les domaines suivants :

- Promotion et politique éditoriale (toutes éditions de documentations touristiques, impression et création) : 200 474 € de dépenses éligibles ;
- Animation du territoire (ex : Autour du Vin) : 167 325 € de dépenses éligibles ;
- Extranet et site internet (réalisation du site, animation numérique du territoire) : 98 831 € de dépenses éligibles ;
- Observatoire (statistiques fréquentation et observatoire taxe de séjour) : 6 163 € de dépenses éligibles ;
- Echanges entre territoires (ex : label Vignobles et Découvertes) : 5 116 € de dépenses éligibles.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération Dracénoise sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental du Var pour un montant de 143 373 €, correspondant à un taux de 30% des dépenses éligibles ci-dessus mentionnées.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Tourisme réunie le 16 février 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à :

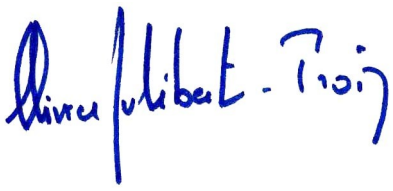
- solliciter au titre de l'exercice budgétaire 2017, l'aide du Conseil départemental du Var pour la mise en œuvre et la continuité du plan d'actions touristiques annuel de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Dracénie,
- signer tous les documents nécessaires à l'octroi de cette aide.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le jeudi 02 mars 2017

Olivier AUDIBERT-TROIN





Président
Député du Var

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.